



*Discours de Mme Marina CEYSSAC
Haut Commissaire à la Protection des Droits
Monaco, le 23 janvier 2024*

Celebration des 10 ans du Haut Commissariat

Monseigneur,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Monseigneur l'Archevêque,
Madame la Présidente du Conseil National,
Madame le Secrétaire d'Etat à la Justice,
Mesdames et Monsieur le Conseiller de Gouvernement Ministre,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les Haut Représentants des autorités et de la société civile,
Chers partenaires et amis,

La présence dont Votre Altesse honore la célébration des 10 ans du Haut Commissariat témoigne de l'intérêt et de la bienveillance que vous avez bien voulu manifester à l'égard de cette Institution dès sa création et dont moi-même et mon équipe Vous sont infiniment reconnaissantes.

Je remercie également très sincèrement les Hauts Représentants des Institutions et autorités ainsi que tous nos partenaires qui s'y associent.

Leur présence traduit mieux que des mots la place que le Haut Commissariat occupe désormais en Principauté malgré sa jeunesse et son rôle effectif de facilitateur et de médiateur au service de la protection des droits de toutes les personnes, séjournant et actives en Principauté ou entretenant des liens avec elle. Je salue à cet égard l'action de ma prédécesseure, ici présente, S.E. Mme Anne EASTWOOD, qui a donné à l'institution les bases solides et l'élan initial sans lesquels rien n'aurait été possible.

Ainsi, à ce jour, le Haut Commissariat a été formellement saisi par environ 800 personnes, a formulé une quarantaine de recommandations et presque une trentaine d'avis législatifs. Brosser ici un tableau exhaustif de l'activité du Haut Commissariat au cours de ces dix années serait toutefois trop long et je préfère en premier lieu mettre à profit votre attention pour rappeler, à la lumière de notre expérience, quatre principes qui nous guident et pourraient, à mon sens, également et plus encore inspirer, les institutions, entités et intervenants monégasques pour encore progresser dans la protection des droits et la lutte contre les discriminations :

Ces principes sont, la transparence, puis la proportionnalité, le respect de la vie privée et l'attention aux situations de vulnérabilité.

- Transparence : cette exigence est fondamentale afin de faciliter l'accès au droit et la possibilité de l'exercer, mais également pour assurer le fondement légal des décisions qui doivent reposer sur des critères clairement définis et connus des administrés.
- Proportionnalité : les conséquences de certaines décisions doivent être proportionnées par rapport à leur objectif et, par ailleurs, leurs effets dans le temps doivent également être justifiés.



- Respect de la vie privée : Ce droit, à la fois prévu par l'article 8 CEDH et par la Constitution monégasque au titre des Droits et Libertés Fondamentaux, est au cœur de problématiques touchant à la fois à l'accès aux droits sociaux, à la protection des données personnelles et à l'administration numérique. Son respect sera donc essentiel à chaque étape, tant lors de l'élaboration des normes, que lors de leur mise en œuvre et de leur contrôle.
- L'attention aux situations de vulnérabilité : l'adaptation des normes et de leur diffusion auprès des administrés se trouvant en situation de vulnérabilité devrait systématiquement être prévue en amont, afin que la Principauté devienne une référence en termes d'inclusivité.

Je suis d'autant plus convaincue que le rappel de ces principes trouvera un écho favorable que les travaux visant à modifier le texte statutaire du Haut Commissariat avancent de manière très constructive. L'Institution pourrait ainsi bénéficier à l'avenir de compétences élargies incluant la possibilité de s'autosaisir, de mener des missions de promotion des droits, dont les droits de l'enfant. Ces progrès pourraient non seulement permettre au Haut Commissariat de rendre plus efficace son action en Principauté mais aussi de pleinement bénéficier au plan international du statut d'Institution Nationale de Défense des Droits Humains.

Cette célébration est donc également l'occasion d'élargir notre perspective et il m'a semblé que l'intervention de collègues et partenaires institutionnels européens vous permettrait de percevoir que le champ d'action de l'Ombudsman et Défenseur des Droits dépasse le seul cadre local et national.

Je suis donc très honorée d'accueillir trois intervenant de très grande qualité qui ont accepté de venir partager leurs savoirs, leur compétence et leur expérience avec nous :

- M. Peter SVETINA, Ombudsman de la Slovénie, Vice-Président de l'Association des Ombudsman Méditerranéens et co-directeur de la région Europe de l'International Ombudsman Institute, évoquera les défis et responsabilités auxquels les ombudsmans sont confrontés ;
- M. Patrice DAVOST, Expert de la Principauté de Monaco auprès de la Commission Européenne contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI), reviendra sur la lutte contre les discriminations dans une perspective européenne ;
- Mme Stéphanie MOUROU-VIKSTROM, Juge à de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, qui nous éclairera sur la perception de l'action des Ombudsmans par la Cour.

Vous remerciant pour votre attention, j'ai l'honneur de passer la parole à mon collègue M. Peter SVETINA.